

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

extraordinaire. D'accord avec lui, on choisit comme lieu de réunion Zurich et, pour des raisons d'opportunité, la date du 10 avril 1943. On fera sans retard le nécessaire pour la mise sur pied prochaine d'une brève publication, d'allure populaire, destinée à notre peuple et à ses autorités. Dans cette brochure, on essayera d'exposer brièvement et de façon frappante les particularités, l'importance et les buts de l'économie forestière suisse.

3^o On admet le programme présenté par le professeur Leibundgut pour l'inauguration du buste en bronze du professeur Engler et pour le cycle de conférences qui sera organisé en souvenir de cet éminent forestier, professeur et chercheur. Ce cycle de conférences aura lieu du 10 au 12 juin 1943, à l'Ecole polytechnique fédérale.

4^o *Divers.* Ont été examinées : la demande d'un institut suisse de recherches, tendant à obtenir l'abonnement gratuit à la « Zeitschrift » et au « Journal », ainsi que d'autres questions qui ne sont pas du domaine public.

Sarnen, le 8 mars 1943.

Le secrétaire : *Omlin.*

CHRONIQUE

Confédération

Conférences à l'Ecole forestière. Pendant le semestre d'hiver 1941/1942, l'Ecole forestière avait fait donner une série de six conférences, destinées aux agents des administrations forestières du pays et aux étudiants. Les conférenciers furent choisis parmi les professeurs de l'Ecole et les praticiens; les sujets traités se rapportaient à plusieurs questions forestières d'ordre tant pratique que scientifique.

Grand fut le succès de ces conférences, suivies de discussion. A tel point que la direction de l'Ecole décida d'en organiser une nouvelle série durant l'hiver 1942/1943. Elle comprenait six conférences, données exclusivement par des praticiens, qui eurent lieu du 4 décembre au 22 janvier, dans un des auditoires de l'Ecole. En voici la liste (cinq furent données en allemand et une en français, presque toutes avec projections lumineuses) :

1^o *MM. Fr. Aubert*, inspecteur forestier, à Rolle : « La carbonisation forestière ».

2^o *E. Schönenberger*, inspecteur forestier, à Tavannes : « Forêt et pâturage dans le Jura bernois ».

3^o *E. Müller*, inspecteur fédéral des forêts, à Berne : « Le rajeunissement des forêts de montagne soumises au parcours ».

4^o *F. Stöckle*, inspecteur forestier cantonal, à Liestal : « Sur la conversion du taillis ». Cette conférence a été précédée d'une introduction, sur le côté sociologique de la question, par l'ingénieur forestier *H. Etter*.

5^o *A. Janett*, inspecteur forestier, à Bonaduz : « La régularisation du pâturage dans les régions de la montagne ».

6^o *C. Roth*, inspecteur forestier, à Zofingue : « La conversion de peuplements purs d'épicéa ». M. le professeur *Pallmann* a introduit le sujet par l'examen de son côté pédologique.

Toutes ces conférences ont été suivies par de nombreux auditeurs, venus de toutes les régions du pays, de la Suisse romande aussi. Elles provoquèrent de longues discussions, très instructives. Leur succès a été tel qu'il fut décidé d'en organiser à nouveau au cours de l'hiver prochain. On ne saurait trouver un moyen plus efficace pour maintenir vivant le contact entre le corps enseignant de notre Ecole forestière et les membres du corps forestier suisse. Le premier a droit à de vives félicitations d'avoir bien voulu se charger de l'organisation de ces intéressantes manifestations.

H. B.

Cantons.

Vaud. — *Assemblée annuelle d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.* La Société vaudoise de sylviculture a tenu sa séance annuelle d'hiver, le samedi 20 février 1943, au Palais de Rumine, à Lausanne, sous la présidence de M. *Ch. Massy*, inspecteur forestier à Grandson. Environ 180 membres y ont assisté, parmi lesquels on relevait la présence de M. le Conseiller d'Etat *Porchet*, de MM. *A. Schlatter* et *E. Müller*, inspecteurs forestiers fédéraux, *F. Grivaz*, chef du Service des forêts, *H. Badoux*, *Ch. Gonet*, professeurs, *E. Muret*, *W. Borel* et *von der Weid*, anciens inspecteurs cantonaux des forêts. L'assemblée a adressé un message de sympathie et ses vœux de prompt rétablissement à M. *Aug. Barbey*, immobilisé par la maladie.

Après que le procès-verbal de la séance précédente et de la course d'été (relatée dans le numéro de décembre 1942 du « Journal forestier ») eût été adopté, M. Massy apporta quelques précisions et compléments au rapport du comité sur l'exercice 1942. Durant l'année écoulée, 18 nouveaux membres ont été admis; 2 démissions ont été enregistrées; 3 membres sont décédés, soit M. *E. Chuard*, ancien président de la Confédération, membre d'honneur de la Société, M. *A. Engel*, propriétaire du domaine et du château de Ripaille, en France, et M. *M. Du Pasquier*, ancien inspecteur des forêts à Areuse; le 12 février 1943 est survenue la mort de M. *Ed. Lozeron*, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel; l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces disparus. La S. V. S. comptait à fin 1942 367 membres, dont 325 ordinaires, 4 membres d'honneur, 8 étrangers et 30 vétérans. Les comptes se soldent par un boni de 636,90 fr. La commission du bois de feu n'a pas eu d'activité; toutefois, une somme de 100 fr. est maintenue au budget en vue des tâches qui, certainement, lui incomberont à nouveau après la guerre. La Société a participé par un don de 100 fr. à la collecte organisée pour l'érection d'un buste du professeur *A. Engler*.

Rapport de gestion, comptes 1942 et budget 1943 sont adoptés,

puis MM. *E. Cropt*, à Ollon, et *M. Croset*, Les Plans, nommés vérificateurs des comptes. MM. *M. Veillon*, ancien inspecteur forestier à Cully, *A. Girod*, La Rippe, et *F. Jordan*, Lavey, gardes de triage, deviennent vétérans; ce titre, qui est accordé pour 40 ans de sociétariat, le sera désormais également aux membres gardes de triage qui sont atteints par la limite d'âge. M. *F. Comte*, ancien inspecteur forestier à Yverdon, est proclamé membre d'honneur, en raison des services qu'il a rendus à la forêt; en effet, cet éminent sylviculteur, qui atteint cette année l'âge de 80 ans, fut un maître dans l'application de l'éclaircie par le haut française; on lui doit en outre la création des belles peupleraies d'Yverdon et d'Yvonand, ainsi que la formation de nombreuses volées de gardes forestiers.

L'assemblée approuve le projet présenté par le comité et qui prévoit l'organisation d'une course d'été à Bulle, durant le mois de mai; cette course, qui durera un jour, comprendra la visite des grandes scieries bulloises et d'une forêt cantonale.

La parole est ensuite donnée à M. *Dambre*, physicien à Lausanne, pour une brève communication relative à un questionnaire, adressé aux agents forestiers vaudois, sur la répartition, la formation, ainsi que la fréquence des chutes de grêle. La Caisse cantonale d'assurance contre la grêle a payé dès 1929, en indemnités et en subsides, la somme de 50 millions de francs, dont 6 millions pour l'année 1942 seulement; une étude approfondie sur les moyens de lutter contre ce phénomène atmosphérique se justifie donc. Le conférencier a constaté que les régions les plus touchées par la grêle, soit le Pied du Jura, la région d'Avenches et de Payerne, sont celles où il tonne le moins; ainsi il est évident que le tonnerre a la faculté de déclencher les précipitations avant que la grêle se soit formée, avant que les germes donnant naissance aux grêlons aient eu le temps de se développer. On peut donc en déduire que le même effet peut être atteint par des tirs ou des bombardements; c'est ce qu'il convient d'expérimenter. Le questionnaire adressé aux forestiers vaudois a pour but de rassembler différentes données sur la répartition, la fréquence et la naissance des chutes de grêle, sur la structure et la grosseur des grêlons, ceci dans les régions où les études n'ont pu être effectuées par les météorologistes.

La question des défrichements constituait l'objet principal à l'ordre du jour de cette assemblée. M. le Dr *R. Gallay*, chef de la Station cantonale pour la culture des champs, à Marcellin sur Morges, rappela, dans un exposé d'une objectivité remarquable, que la Suisse fournit en temps normal environ les deux tiers des matières nutritives nécessaires au pays; aujourd'hui, c'est presque la totalité qu'il faut à tout prix tirer de notre sol. D'où l'inéluctable nécessité de cultiver ce dernier de façon aussi rationnelle que possible. Alors que les produits d'un ha. de prairie, transformés en viande et en lait, parviennent à entretenir de trois à quatre personnes, les céréales récoltées sur la même surface nourrissent de sept à huit personnes; ce taux est augmenté à environ dix-huit personnes par la culture de la pomme de terre ou de la betterave. On

ne peut toutefois augmenter indéfiniment la proportion des terres labourées, car il convient de ne pas trop réduire notre cheptel. Aussi une augmentation des cultures ne peut-elle être obtenue que par le gain de nouveaux terrains, par des assainissements et des défrichements. Le plan Wahlen prévoit la mise en culture de 500.000 ha.; à la fin de 1942, 310.000 ha. avaient été ouverts; l'étape 1942—1943 demande un nouvel effort, soit le labour de 100.000 ha. supplémentaires, dont 48.000 ha. seront gagnés sur des terrains déjà voués à l'agriculture, alors que 52.000 ha. doivent l'être par des assainissements et des défrichements. Sur la surface totale de 12.000 ha. que les propriétaires de forêt doivent sacrifier, le canton de Vaud a été appelé à contribuer par une surface de 1400 ha., soit 1000 ha. pour l'étape 1942—1943. Le chef de la Station cantonale pour la culture des champs fut d'avis qu'il convenait de tenter l'impossible pour remplacer une part de cette superficie par des assainissements; en effet, plusieurs raisons militent contre le déboisement et le défrichement. C'est tout d'abord le coût de l'opération, qui n'est en général pas en proportion avec le rendement présumé; souvent, il s'avère que les sols délivrés de la végétation forestière sont trop mouillés, ils doivent être alors assainis; il y a les conséquences néfastes et indubitables sur le climat et l'hydrographie locaux; puis il y a la question de la mise en culture des terrains défrichés qui, presque toujours, sont situés à de grandes distances des agglomérations et, souvent, la propriété de communes ou de personnes qui n'ont pas les moyens financiers ou mécaniques de procéder à la culture proprement dite; enfin et surtout, il convient de ne pas ignorer l'élément psychologique et les arguments évoqués par le sylviculteur et l'économie forestière. Qu'a-t-on fait alors dans le canton de Vaud? A la suite d'une enquête effectuée en collaboration avec le service forestier, 83 communes ont proposé l'assainissement de 1145 ha., dont 755 ha. peuvent être cultivés par les propriétaires; toutefois les drains font défaut, la production en étant presque absorbée par les travaux en cours; 15 entreprises ont été constituées, qui assainiront 577 ha. au total. Le reste doit être obtenu inéluctablement par des défrichements. Le Service des forêts procéda alors à une enquête minutieuse, afin de désigner les boisés dont on peut justifier la disparition et le remplacement par la culture agricole. Grâce aux efforts de la Station cantonale pour la culture des champs, du Service des forêts et de celui des améliorations foncières, grâce aussi à la synchronisation par le Chef du Département de l'agriculture des études entreprises par ses collaborateurs, il fut possible d'établir un plan logique, solide, dont fut exclue toute décision arbitraire, prévoyant le défrichement de 500 ha. de forêt; aller plus loin serait, de l'avis même de M. *Gallay*, commettre un crime de lèse-forêt. Ce programme, qui sera réalisé à tout prix, dût-on l'imposer, a reçu l'agrément des autorités fédérales compétentes. Pour terminer, le conférencier rend hommage à l'esprit de collaboration, de compréhension mutuelle, à la volonté d'arriver à une entente et, par là, à un résultat concret, qui n'ont cessé de régner entre

les divers services du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et entre les intéressés, durant l'élaboration du plan de défrichement.

Monsieur *G. Leuenberger*, inspecteur forestier à Nyon, donne ensuite un aperçu sur les expériences qu'il a faites durant les grands travaux de défrichement qui sont en cours dans son arrondissement. Il faut préparer l'opinion et épuiser toutes les autres possibilités de mise en culture avant de commencer de défricher les massifs forestiers; il faut créer aussi une compensation par la reconstitution, l'amélioration et un traitement intensif de boisés qu'il convient de résérer. La question des défrichements doit être jugée de façon objective et l'on doit tenir compte du fait qu'il s'agit d'une mesure d'exception, destinée effectivement à sauver le pays. D'ailleurs, la valeur de nombreux sols forestiers justifie parfaitement le déboisement et leur mise en culture, ainsi que cela est souvent le cas dans l'arrondissement de Nyon. L'agent forestier doit faire preuve de compréhension et ne pas se désintéresser de cette question, afin d'éviter que de graves erreurs soient commises.

M. *Ed. Fazan*, commissaire du district d'Apples pour l'extension des cultures, se fait l'interprète de l'agriculture dans un exposé clair et objectif; l'orateur partage les craintes formulées par les forestiers, il établit une discrimination nette entre le défrichement opportun et le déboisement qui peut avoir des conséquences néfastes sur le régime des vents, les conditions hydrographiques locales et, par là, sur le rendement des cultures. La répartition actuelle de la forêt et des terrains agricoles n'est pas arbitraire, mais bien le résultat d'une sélection effectuée d'après les expériences recueillies depuis de nombreux siècles. D'autre part, il convient d'observer la plus grande prudence quant à la surface dont on prévoit le déboisement, car, souvent, les moyens de cultiver manquent. M. *Fazan* fait remarquer pertinemment que le but du plan *Wahlen* n'est pas d'augmenter la surface des terres cultivées et, de ce fait, le travail de l'agriculteur et la consommation d'engrais, mais bien d'augmenter la production de notre sol.

M. *E. Müller*, inspecteur forestier fédéral, attire l'attention de l'assemblée sur le fait que, à l'origine, on avait prévu le défrichement de 26.000 ha.; c'est grâce à l'intervention de l'Inspection fédérale des forêts que cette surface a été réduite à 12.000 ha. Malgré toutes les objections qu'il est en droit d'exprimer, le forestier doit s'occuper de la question des défrichements afin d'éviter que des erreurs soient commises dans le choix des surfaces destinées à être déboisées. Le principe du maintien de l'aire forestière reste en vigueur; la diminution de la surface boisée imposée par les défrichements sera compensée par des reboisements, la restauration et l'amélioration de forêts déjà existantes.

Le repas de midi, pris en commun au Café vaudois, fut suivi d'une courte partie officielle, durant laquelle M. le Conseiller d'Etat *Porchet* releva le bel effort fourni par la sylve et l'esprit de compréhension manifesté par le corps forestier en face des diverses interventions qui portent atteinte à l'intégrité de notre beau domaine forestier. La forêt a dû consentir un appauvrissement de sa matière même; elle est aujour-

d'hui, en outre, appelée à se sacrifier. Il faut toutefois que chacun sache que les mesures prises ne sont pas arbitraires, mais bien le résultat d'un examen objectif de la situation, de la coordination des efforts fournis dans le but de sauver le pays. Union, compréhension mutuelle, esprit et volonté de collaboration entre chaque classe, tels sont nos mots d'ordre.

Ainsi se termina cette intéressante réunion, durant laquelle s'affirma une fois de plus cette ambiance si particulière et sympathique qui règne au sein de la Société vaudoise de sylviculture. *Ed. Rieben.*

Vaud. *Association forestière vaudoise. Rapport sur l'exercice 1941/1942.* De ce rapport, publié en décembre 1942 par le comité de direction, nous extrayons ce qui suit :

L'assemblée générale du 10 janvier 1942 a réélu par acclamation le président M. *G. Raymond* et nommé comme nouveau membre du conseil d'administration M. *Ch. Massy*, inspecteur forestier à Grandson, lequel remplace M. *Fr. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, démissionnaire. — Le règlement relatif au Fonds de garantie de l'Association — lequel a surtout pour but de garantir aux membres le paiement des bois vendus par l'entremise du Secrétariat — date du 19 mars 1925. Or, depuis 1925, la somme des bois vendus par l'Association a passé de 800.000 fr. à plus de sept millions. Un fonds de 100.000 fr. est insuffisant pour remplir son but en toutes occasions. C'est pourquoi l'assemblée générale décida de modifier le règlement, en supprimant la limite fixée en 1925. Elle donna ensuite toute compétence au comité de direction pour gérer et placer ce fonds.

Le conseil d'administration a admis, au cours de l'exercice écoulé, quatre nouveaux membres, propriétaires de 39 ha. de forêts privées. À la fin de l'exercice, l'Association comptait parmi ses membres : l'Etat de Vaud, 205 communes et bourgeoisies et 71 propriétaires de forêts privées, soit au total 277 membres possédant ensemble 58.539 ha., produisant 202.757 m³ par an.

L'Association fut chargée par le Département de l'agriculture du contrôle des prix du bois, particulièrement difficile pour le bois d'œuvre. Le rapport relève que les bois d'œuvre de feuillus sont maintenant utilisés à d'autres fins qu'avant la guerre actuelle. Ils doivent remplacer les bois exotiques que l'on ne peut plus importer. Les propriétaires forestiers ont dû s'adapter à la nouvelle situation en débitant et en triant les bois suivant des principes tout nouveaux. L'Association ne s'est ainsi pas contentée d'estimer leur valeur; préalablement, ses agents ont aussi désigné le débit le plus utile et le plus avantageux, puis formé les lots. — L'Association fut aussi chargée par le dit Département d'assurer le contrôle de la production et la répartition des contingents d'assortiments spéciaux, tels que poteaux, échalas, bois de râperie, traverses de chemins de fer, bois destiné à l'armée et à la défense aérienne passive.

En 1942, l'Association a adhéré à la « Communauté d'action romande en faveur des carburants nationaux » et lui verse une coti-

sation annuelle de 250 fr. Cette « Communauté » étudie la qualité et la meilleure utilisation de tous les carburants de remplacement, afin de conserver leur emploi lorsque les conditions seront redevenues normales.

L'Association collabora à la publication du livre de M. le professeur H. Knuchel « Les défauts des bois », en souscrivant 600 exemplaires de l'édition française, qui furent remis gratuitement aux membres de l'Association, aux inspecteurs forestiers et aux gardes de triage.

Le Fonds de garantie a été alimenté, durant l'exercice écoulé, par un versement total de 20.159 fr. Il s'élevait, au 31 juillet 1942, à 149.400 fr.

Le comité de direction décida de placer 16.000 fr. de ce fonds sur une forêt de 11 ha., sise sur le territoire de Commugny. Cette acquisition a aussi pour but de vulgariser, dans cette région, les bonnes méthodes de sylviculture.

Le rapport se termine comme suit : « La fin de l'exercice marque aussi la fin de la 3^{me} année de guerre, qui imposa de lourdes charges aux propriétaires de forêts et au service forestier. Le comité de direction tient à leur exprimer sa vive gratitude pour leurs efforts désintéressés et leur compréhension des nécessités de l'économie de guerre. » Il porte les signatures du directeur Ch. Gonet et du président G. Reymond.

BIBLIOGRAPHIE

Comment expliquer l'assimilation prématinale du carbone atmosphérique par les plantes vertes. *P. Jaccard.* Bull. Soc. bot. Suisse 1942, tome 52, p. 353—362.

La base de toute culture végétale, y compris la sylviculture, demeure ce vaste phénomène : la photosynthèse ou assimilation chlorophyllienne qui fixe le gaz carbonique de l'air par l'action des chloroplastes des feuilles.

M. le professeur *Jaccard* poursuit inlassablement l'étude de cette question et donne, dans le travail précité, une interprétation nouvelle du phénomène.

Il accepte tout d'abord — citant divers auteurs, ses propres travaux et nos observations — que le gaz carbonique atmosphérique peut être fixé par les plantes même dans l'obscurité. Cette constatation paraît en contradiction avec la thèse généralement admise de l'action des rayons rouge-orange.

Se basant sur un travail récent de deux chimistes américains, l'auteur cherche une explication à ce phénomène complexe, en supposant que la fixation du gaz carbonique dans les feuilles et la réduction photochimique de ce composé sont deux phases distinctes.

La fixation des molécules de CO_2 s'expliquerait par un phénomène d'adsorption totalement indépendant du facteur lumière. Ce seraient certaines substances (polyphénols, tanins) qui fixeraient ce gaz. Ce n'est qu'ensuite seulement que la photosynthèse, avec l'aide de la lumière, fixerait définitivement le carbone et libérerait l'oxygène.

Cette thèse nouvelle montre à quel point nous ignorons encore les aspects de la nutrition carbonée des végétaux et les phénomènes qui s'y rapportent. Soyons reconnaissants à notre vénéré professeur de consacrer ses forces et son temps à une étude aussi capitale. Finalement, réjouissons-nous que la forêt, génératrice puissante, serve aussi de laboratoire aux sciences biologiques.

Gut.